

## **REGLEMENT GENERAL**

## «MARATHON DE LA PEINTURE »

## Mercredi 15 Août 2018

Organisé par l'association « Vouvant Village de Peintres »

CONCOURS DE PEINTURE "NON STOP"

6h00 à 18h00

## Thème "Patrimoine Vouvantais"

#### **REGLEMENT:**

- Le Marathon est ouvert à tous, débutants, amateurs ou professionnels.
- Le droit d'inscription est de 20€ (Gratuit pour les artistes membres de l'association
   V.V.P)
- Rendez-vous est donné à 6h00 le matin.
- Inscription possible le matin.
- Un pointage sera effectué pour un bon respect de l'horaire.
- Participation gratuite pour les enfant (-14ans) et sans obligation d'horaires.
- Les artistes pourront investir l'ensemble du village. Un plan leur sera remis proposant les principaux sites emblématiques de Vouvant, mais sans aucune obligation.
- Les supports vierges seront à présenter au début du marathon, pour être certifiés par les organisateurs.
- Les conditions météorologiques n'annuleront pas la manifestation, une solution de repli abrité dans la salle polyvalente étant prévu. Dans ce cas, un panel de photos de Vouvant leur sera proposé comme source d'inspiration.
- Les artistes participants sont tenus de prévoir le matériel dont ils ont besoin. Ils ont la possibilité d'exposer et mettre en vente leurs œuvres.
- Liberté de technique, de support et de format. L'artiste accepte que le public assiste à son travail.

Récupération des œuvres de 17h00 à 18h00, à la salle polyvalente. Après 18h00,

toute présentation sera refusée.

L'ensemble des œuvres sera exposé à la salle polyvalente et soumis au jury chargé de

décerner les prix.

L'accès au public sera possible à compter de 18h00, pour permettre le vote décernant

le "Prix du Public".

Une seule œuvre sera proposée au jury, mais chaque participant pourra en réaliser

plusieurs œuvres.

- Remise des prix à 19h00.

PRIX:

1er Prix: 500.00 € (L'ouvre restant acquise au donateur)

2ème Prix : 300.00 € (L'ouvre restant acquise au donateur)

3ème Prix: 150.00 €

Prix enfant : Matériel de peinture

Prix public : Panier garni (spécialités locales)

**IMPORTANT** 

\* L'association V.V.P n'est pas responsable des œuvres exposées. Elle décline toute

responsabilité en ce qui concerne le vol, l'incendie, la détérioration etc., et laisse aux

artistes le soin de prendre une assurance personnelle.

\* Les concurrents autorisent à l'Association V.V.P l'exploitation du droit à l'image des

œuvres présentées au concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à

quelconque rémunération.

Un repas froid (12€) peut vous être servi (plateau) et dégusté sur place, salle

polyvalente de 12h à13h30.

Pour toute correspondance et renseignement s'adresser à :

**VOUVANT VILLAGE de PEINTRES Mairie 85120 VOUVANT** 

Tél.: 02 51 00 85 89 / 06 82 17 17 24

 $\hbox{E-mail: } vouvant.village depeint res@wanadoo.fr$ 



# FICHE D'INSCRIPTION

## MARATHON DE LA PEINTURE 15 août 2018

NOM et Prénom :	
Adresse :	
Tél.:	E-mail :
Participera au concou	<u>rs :</u>
Technique pro	posée:
CHÈQUE à l'ordre de \	V.V.P
Participation au déjeu	ner le mercredi 15 août : (sur réservation uniquement)
Oui	Non Nombre de personnes :
CHÈQUE à l'ordre de	V.V.P
	la fiche d'inscription accompagnée des chèques correspondants à Peintres » - Mairie- 85120 VOUVANT, si possible avant le 10 août.
	Date, mention « lu et approuvé », signature

<sup>\*</sup>La participation au concours entraîne, de droit, l'acceptation du règlement.

<sup>\*</sup>Inscription possible le matin à 6h (réservation de repas impossible).